

W. L.
Brunet
Guillaume
Et

Bardin,
Anne Marie

et de Jeanne
Fontenille
demeurant à
Carant,

Carre Rod.

Mettier
Ch. Pasencl

L'an mil huit cent quarante cinq, le Vingt d'epo avec adiphum du matin
pardevant nous maire par interim, soussigné, officier de l'état civil de
la commune de Briare, département du Loiret, ont comparu, Guillaume
Brunet, marinier, demeurant à Briare, rien la commune de Carant,
arrondissement de Chinon, département d'Indre et Loire, le premier nommé
mil huit cent quatorze, majeur, fils de Nédé Brunet, pêcheur, décédé
en la dite commune de Carant, le trente juin mil huit cent quarante trois,
d'un part. Et Anne Marie Bardin, sans profession, veuve de pierre
Chaput, décédé à Briare le vingt huit juin, mil huit cent quarante trois, et dont
l'acte qui le constate porte le numero 140. Elle a à Briare le vingt trois juin, mil huit
cent vingt deux et dont l'acte qui le constate porte le 1943, Majeur, fille de Louis
Bardin, vigneron et de Anne Guyard son épouse, domiciliés à Briare,

1841.

à a présent et de leur consentement, l'autre part. — Lesquels nous
ont requis de procéder au mariage projeté entre eux, et dont les publications
ont eu lieu, et ont été faites à la principale porte extérieure et d'entrée de
la mairie de cette ville, les dimanches vingt cinq mai et premier juin
derniers, sans qu'il soit survenu, pendant leur durée et depuis aucun
empêchement ni opposition à la célébration de leur mariage.
Faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture aux
portés, et aux témoins ci-après nommés, des actes de naissance et de
décès susdits, d'un acte passé en brevet devant M^r Janan, s^r, notaire
à St^th. Bouchard le trois août présent mois, dûment enregistré et légalisé,
par lequel Jeanne Fontenille, veuve de René Brunet, mère dudit
époux, a donné son consentement au présent mariage, de nos actes de
publication, et du chapitre six du Code Civil, intitulé du Mariage.
Nous, officiers de l'état civil susdit et soussignés avons demandé aux
futurs époux, s'ils persistaient à se prendre pour mari et pour femme. Chacun
d'eux, ayant répondu séparément et affirmativement. Avons prononcé,
au nom de la loi, que Guillaume Brunet et Anne Marie Bardin,
étaient unis par le mariage.

De quel desus nous avons rédigé le présent acte, en l'une des salles de la
mairie de cette ville, où le mariage a été célébré en présence savoir: pour l'époux de s^r
André Brunet, marinier, âgé de quarante deux ans, son père commun, et Laurent
Carrié, aussi marinier, âgé de vingt six ans, son ami, demeurant à Briare
Et pour l'épouse de s^r François Grégoire Bode, âgé de vingt deux ans, et Ambroise
Mettée, âgé de vingt cinq ans, tous deux mariniers demeurant à Briare, son ami
L'épouse, le père et mère dudit époux et André Brunet ont déclaré en faveur, pour,
ce qui. Les trois autres témoins ont signé avec nous, après lecture faite.

Carrié Laurent

M^r de France

Le Maire Délégué

Ambroise Mettée

Ch. Parau